



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission Cycliste de la Haute-Garonne

10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 - Fax : 05.34.36.12.44

Email : accueil@31.fsgt.org - site Internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

REGLEMENT EPREUVE CYCLISTE ROUTE 2023

DATE : MERCREDI 26 JUILLET 2023

CLUB : TOAC

NOM DE L'EPREUVE : CHALLENGE NOCTURNES DE CANDIE

LIEU : 28 Chemin de la Saudrune 31100 TOULOUSE

CONTACT (Nom, Tél. & Courriel) : J-C Trouvé (06 71 79 32 48)

COMMISSAIRE ou AIDE COMMISSAIRE MIS A DISPOSITION PAR L'ORGANISATEUR :

• NOM(S) Prénom(s) : Alain PUGNET (alain.pugnet@orange.fr)

LONGUEUR DU CIRCUIT : 0,9 Km		CIRCUIT : Plat		OPENRUNNER : N/A	
Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	Récompenses
<i>1^{ère}</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	Bouquets et lots aux trois premiers de chaque catégorie. Challenge du meilleur Sprinter de chaque catégorie.
<i>2^{ème}</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	
<i>3^{ème}</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	
<i>4^{ème}</i>	19h00	20h00	1 heure	+ 10 Tours	
<i>5^{ème}</i>	17h30	18h30	1 heure	+ 10 Tours	
<i>Cadets</i>	19h00	20h00	1 heure	+ 10 Tours	
<i>Minimes</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	
<i>Féminines</i>	17h30	Suivant catégorie	1 heure	+ 10 Tours	

6^{ème} épreuve du Challenge des Nocturnes (Acte 3)

Lieu remise des dossards : Circuit CANDIE

EPREUVE OUVERTE AUX LICENCIES : F.S.G.T. UNIQUEMENT

Tarif engagements : LICENCIES F.S.G.T. => 7 €

Observations : Epreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes FSGT d'Occitanie- Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.

Observations : les signaleurs seront mis en place ¼ d'heure avant le 1^{er} départ.

Braquets minimes garçons et filles : 7,01 (46x14)

Cadets ou Cadettes : Braquets libres.

En accord avec les Commissaires et en fonction du nombre d'engagés sur l'épreuve, l'organisateur peut décider de regrouper ou de séparer les pelotons.

Le port du maillot est obligatoire pendant l'épreuve et pour recevoir les récompenses.

Les Commissaires se réservent le droit, pour causes de conditions climatiques, de modifier le nombre de tour.